



École primaire du Campanile
3645 Ch Ste-Foy, Québec, QC G1X 1T1

RÈGLES DE VIE

- 2024 / 2025 -



Nom de l'élève : _____

Classe de : _____

Groupe de service de garde de : _____

(418) 652-2773

<http://www.csdecou.qc.ca/campanile/>

FAVORISER LES BONS COMPORTEMENTS ET LA PRÉVENTION

L'école du Campanile favorise la mise en place de moyens qui permettent d'encourager le développement de compétences sociales chez nos élèves. L'équipe-école anime des ateliers d'habiletés sociales, offre un accompagnement dans la gestion des conflits et souligne les bons coups de façon quotidienne via le Mur de la gentillesse (ou autre système école). Ces mesures visent à offrir un renforcement positif des comportements attendus afin de contribuer à diminuer les conflits et les actes de violence dans notre milieu.

L'école étant un milieu de vie, de travail et surtout d'apprentissages qui fonctionne comme une micro-société, elle se doit d'être régie par des règles ainsi que des engagements de la part de tous et chacun. La mise en place d'un cadre précis permet à tous les enfants d'évoluer en sécurité dans un environnement favorisant le développement global et social et ce, dans l'objectif d'accompagner les élèves à devenir de futurs citoyens accomplis.

Voici donc les règles de vie qui guident le fonctionnement de notre école, basées sur les trois valeurs de notre école, soit l'ouverture, le respect et l'entraide.

1

L'OUVERTURE

Règles/Engagement

Je m'engage à faire preuve d'ouverture face aux différences de chacun, et ce, sans porter de jugement ou de commentaires sur le comportement, les agissements, l'origine, l'apparence physique, etc.

Comportements attendus

- Je m'intéresse à l'autre ;
- J'ose essayer de nouvelles choses (ce qui implique que je risque de commettre des erreurs, les adultes aussi !) ;
- Je traite les autres comme mon égal en acceptant la diversité (religieuse, sociale, sexuelle, culturelle, physique, etc.).

Raisons d'être/motifs

- Favoriser la mise en place d'un climat scolaire bienveillant dans le but d'avoir des relations interpersonnelles saines et adéquates (d'élèves à élèves et d'adultes à élèves) ;
- Pour permettre de profiter au maximum de l'enseignement et de chaque opportunité d'apprentissage au sein de l'école ;
- Pour permettre de transmettre respectueusement un message et de se sentir écouté, même lors d'une situation conflictuelle, dans l'idée de maintenir un climat agréable et sécuritaire pour tous.

2

LE RESPECT

Règles/Engagement

Je m'engage à faire preuve de respect envers tous et chacun en ayant une conduite respectueuse, un langage poli dans mes échanges, en me souciant des autres dans ma façon d'agir, en respectant les biens matériels, etc.

Comportements attendus

- Je fais des choix qui contribuent au bien-être de tous en communiquant poliment et en me souciant des autres dans ma façon d'agir. Dans le cas contraire, j'assume la responsabilité de mes actes (geste de réparation, excuses, rencontre, retrait, etc.) ; J'adopte un comportement favorisant une cohabitation harmonieuse ;
- Je partage mon opinion et mon point de vue, tout en respectant celui des autres également

Raisons d'être/motifs

- Pour permettre de s'exprimer librement et avec confiance dans l'idée de mieux comprendre les autres et le monde qui entoure ;
- Agir de manière sécuritaire pour soi et pour les autres et valoriser les comportements qui peuvent contribuer à la lutte contre la violence.

Règles/Engagement

Je m'engage à faire preuve d'accueil à l'endroit des gens qui m'entourent et à valoriser les actions positives à l'égard des autres (gestes, paroles et actions), en gardant en tête qu'un jour, je peux être l'élève ayant besoin d'aide et de soutien.

Comportements attendus

- Valoriser les actions qui contribuent à l'entraide au sein de l'école et en reconnaître leurs auteurs ;
- Adopter des comportements favorisant ton bien-être et celui des autres en proposant mon aide aux autres (tenir une porte, aider un ami en béquille, prêter un ballon, intégrer un enfant à ton groupe d'amis, etc.) ;
- Être sensible aux besoins et à l'écoute des autres pour la réussite de tous.

Raisons d'être/motifs

- Comprendre, développer et acquérir de l'empathie ;
- Contribuer à un milieu de vie sain afin de faire l'apprentissage de la vie en société en tant que futur adulte ;
- Favoriser le sentiment d'appartenance et être fier d'être un élève représentant l'école primaire du Campanile.

INTIMIDATION

Lors d'une dénonciation pour intimidation, une procédure spécifique est amorcée (disponible en consultation sur le site Internet de notre école https://campanile.cssdd.gouv.qc.ca/notre_ecole/plan-de-lutte-contre-la-violence-et-lintimidation/ ou en format papier au secrétariat). En tout temps, l'éducatrice spécialisée, la direction d'école et la responsable du service de garde peuvent agir en soutien conseil.

RAPPEL

L'intimidation se rapporte à:

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Le conflit est caractérisé par:

Un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.

COMPORTEMENT MAJEUR VS. MINEUR

Tout le monde peut faire des erreurs. L'important est d'en prendre conscience pour ensuite les réparer et éviter de les répéter. Ainsi, l'élève devrait trouver un moyen de rétablir toute situation liée à un manque de respect vis-à-vis son environnement physique ou humain. Les interventions doivent avoir pour objet la responsabilisation et l'autonomie de l'élève.

Ce sont la nature, la gravité et la fréquence d'un comportement qui permettent de déterminer à quel type de manquement il appartient.

En tout temps, l'analyse des gestes accomplis, l'attitude de l'élève et sa situation seront considérées dans le choix de l'intervention (ex. : stade de développement, niveau de récurrence, chronicité du comportement, etc.).

Comportement mineur

Comportement dérangeant et perturbant de l'élève qui nécessite une intervention éducative de la part de l'intervenant immédiat.

Comportement majeur

Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique et psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire.

CONSIGNATION

Les comportements mineurs et majeurs sont consignés au carnet de Règles de vie afin d'assurer un suivi des interventions auprès des élèves. La consignation nous permet de mieux accompagner les élèves et de faire évoluer nos démarches en fonction de leurs besoins. Elle se ainsi veut un outil pour faciliter nos interventions et est donc **non-discutable**.

L'intervenant qui est sollicité par l'élève ou témoin d'un comportement mineur ou majeur est responsable de consigner les informations au carnet de Règles de vie et d'accompagner l'élève dans une démarche de résolution de conflit. Il remet ensuite le carnet au titulaire de l'enfant.

COMPORTEMENT MINEUR

Lorsqu'un comportement mineur est consigné au carnet de Règles de vie, le titulaire informe le parent, par écrit ou par téléphone, afin d'assurer un suivi entre l'école et la maison. L'équipe-école demeure disponible pour accompagner l'élève dans la gestion des conflits en optant pour des approches qui permettent à chacun de progresser et de développer les compétences sociales.

CONSIGNATION

COMPORTEMENT MAJEUR

1 ^e consignation	Un intervenant téléphone aux parents pour les informer du comportement de l'élève. L'élève est retiré de la classe pour <u>une période à l'interne</u> afin que les intervenants puissent l'accompagner dans une démarche de réflexion et d'amélioration en lien avec le geste posé. L'élève réintègre ensuite sa classe.
2 ^e consignation	Un intervenant téléphone aux parents, pour les informer du comportement. L'élève est retiré de la classe pour <u>une demi-journée à l'interne</u> afin que les intervenants puissent l'accompagner dans une démarche de réflexion et d'amélioration en lien avec le geste posé. L'élève réintègre ensuite sa classe.
3 ^e consignation	La direction téléphone aux parents, en présence de l'élève, pour les informer du comportement inacceptable. L'élève est retiré de la classe pour <u>une journée selon les modalités fixées par la direction, soit à l'interne ou à l'externe</u> . L'élève fait un travail de réflexion et un geste réparateur en lien avec le geste posé. Il est accompagné et guidé dans sa démarche par la TES et la direction dans l'objectif de s'améliorer et d'adopter les comportements attendus. L'élève doit se présenter à l'école, le travail fait, avec ses parents afin de réintégrer la classe. Au besoin, un plan de service ou d'intervention sera mis en place.

ENGAGEMENT

Je m'engage à respecter ces règles en tout temps, c'est-à-dire pendant les heures de classe et les périodes de service de garde.

Je suis conscient(e) et j'accepte que le non-respect des règles de vie de mon école entraîne des obligations de réparer le tort causé ainsi que des conséquences que je dois assumer.

En d'autres mots, je choisis ma façon d'agir en toute connaissance et j'assume les conséquences de mes choix.



Signature de l'élève

J'ai pris connaissance de ce document avec mon enfant. Je m'engage à l'accompagner dans le développement de son autonomie en étant partenaire avec l'école dans les actions et les décisions qui seront prises pour répondre à ses besoins.



Signature d'un parent

Interventions éducatives

en cas de non-respect des règles



Rétablissement/réparation

Faire une affiche sur le respect ou sur la règle non-respectée

Trouver 3 à 5 qualités ou paroles gentilles à dire

Être l'ange-gardien d'un élève

Faire une enquête, une entrevue ou une recherche (ex : sur les conséquences de l'intimidation sur la victime ou sur la résolution de conflit...)

Jouer avec l'autre pendant 2 récréations

Organiser une activité pour un groupe

Être le gardien du silence

Faire un nettoyage

Remboursement ou remplacement du matériel

Réconforter, soigner, rassurer, etc.

Présenter des excuses écrites ou verbales (en privé ou en public), (faits, dérangement occasionné, conscience du tort causé, intention future, sécurisation de la victime)

Faire un dessin d'excuses

Aider la personne à faire sa tâche ou sa responsabilité

Lui rendre un service particulier (ex : aiguiser tous ses crayons, faire le ménage de son bureau, faire son sac d'école, le transporter, etc.)

Lui offrir un privilège personnel selon le système de classe

Rétablir publiquement la réputation d'une personne

Autres

Interventions éducatives

en cas de non-respect des règles



Conséquences possibles

Les conséquences doivent être prévisibles, avoir un lien direct avec le comportement à corriger et être proportionnelles à la gravité du geste fait.

Avertissements

Perte de minutes de jeux

Retrait d'un privilège

Circuler avec un adulte

Retenue à la récréation ou à un autre moment

Reprise du travail

Reprise du temps perdu

Changement de place ou d'équipe (classe, rang, service de garde, etc.)

Changement ou prêt d'un vêtement

Confisquer le matériel

Retrait social

Rencontre avec la direction

Suspension (interne ou externe)

Plainte policière

Travaux communautaires

Autres conséquences

Interventions éducatives

en cas de non-respect des règles



Mesures d'aide

- Rappel et modelage par l'adulte du comportement attendu (donner l'exemple)
- Proximité physique de l'adulte
- Rappel verbal et non-verbal
- Repères visuels
- Reprendre le comportement attendu
- Pairage
- Récréation guidée
- Musique douce
- Fiche de réflexion
- Rencontre et discussion avec l'enseignant
- Outils de gestion du temps (ex:sablier)
- Signature d'un contrat de comportement
- Feuille de route
- Techniques de respiration
- Médiation
- Moyens de décompression (ex:balle anti-stress)
- Rencontre avec un intervenant
- Soutien individuel à fréquence rapprochée
- Programmes et ateliers de prévention
- Techniques d'impact
- Appel, rencontre avec les parents ou mot dans l'agenda
- Plan d'intervention
- Rencontre avec la direction
- Implication de partenaires internes et externes (équipemulti., AVSEC :Services éducatifs, CLSC policieréducateur, etc.)
- Signalement à la DPJ
- Autres

CONSIGNATION

COMPORTEMENTS MINEURS – ÉTAPE 1

Au-delà du 5e comportement, il y aura une rencontre avec différents intervenants internes et externes pour évaluer la situation et revoir l'organisation des services dans le but de répondre aux besoins de l'élève.

RÈGLE	DATE	DESCRIPTION DE LA SITUATION/LIEU/MOMENT	SOLUTIONS/RÉPARATIONS
-------	------	---	-----------------------

1

TITULAIRE:
INTERVENANT:

2

TITULAIRE:
INTERVENANT:

3

TITULAIRE:
INTERVENANT:

4

TITULAIRE:
INTERVENANT:

5

TITULAIRE:
INTERVENANT:

Commentaires

COMPORTEMENTS MINEURS – ÉTAPE 2

Au-delà du 5e comportement, il y aura une rencontre avec différents intervenants internes et externes pour évaluer la situation et revoir l'organisation des services dans le but de répondre aux besoins de l'élève.

RÈGLE DATE DESCRIPTION DE LA SITUATION/LIEU/MOMENT SOLUTIONS/RÉPARATIONS

1

TITULAIRE :
INTERVENANT :

2

TITULAIRE :
INTERVENANT :

3

TITULAIRE :
INTERVENANT :

4

TITULAIRE :
INTERVENANT :

5

TITULAIRE :
INTERVENANT :

Commentaires

COMPORTEMENTS MINEURS – ÉTAPE 3

Au-delà du 5e comportement, il y aura une rencontre avec différents intervenants internes et externes pour évaluer la situation et revoir l'organisation des services dans le but de répondre aux besoins de l'élève.

RÈGLE	DATE	DESCRIPTION DE LA SITUATION/LIEU/MOMENT	SOLUTIONS/RÉPARATIONS
-------	------	---	-----------------------

1

TITULAIRE:

INTERVENANT:

2

TITULAIRE:

INTERVENANT:

3

TITULAIRE:

INTERVENANT:

4

TITULAIRE:

INTERVENANT:

5

TITULAIRE:

INTERVENANT:

Commentaires

COMPORTEMENTS MAJEURS

RÈGLE

DATE

DESCRIPTION DE LA SITUATION/LIEU/MOMENT

SOLUTIONS/RÉPARATIONS

1

TITULAIRE :

INTERVENANT :

2

TITULAIRE :

INTERVENANT :

3

TITULAIRE :

INTERVENANT :

<

Commentaires



École primaire du Campanile

3645 Ch Ste-Foy, Québec, QC G1X 1T1



(418) 652-2173

<http://www.csdecou.qc.ca/campanile/>